

CONSEIL MUNICIPAL séance du vendredi 25 avril 2008

GROUPE LA GAUCHE ET L'ECOLOGIE POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS

00-03- CONSEILS DE QUARTIER - CREATION ET ORGANISATION

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur la démocratie participative ou de proximité, comme elle est dénommée dans la loi.

Vous l'avez souvent remarqué, monsieur le Maire, nous ne mettons pas le même contenu dans ce genre d'action.

On peut résumer de façon simplifiée nos différences :

- vous privilégiez la proximité accompagnée d'un semblant de participation
- nous préférons favoriser la participation et utilisons la proximité plus pour des raisons d'organisation.

Pour nous, participer c'est collaborer ; coopérer ; prendre part ; contribuer.

C'est cela que nous aurions aimé trouver dans votre délibération.

Vous indiquez que « la participation active des citoyens à la vie de leur cité, se fera au travers de leurs représentants ».

En tant que conseillers municipaux, nous sommes déjà les représentants des citoyens. Mais vous souhaitez rajouter un nouveau filtre en désignant plus ou moins arbitrairement des représentants.

Pour ce qui nous concerne, nous souhaitons que chaque habitant du quartier puisse s'exprimer à tous les niveaux.

Nous souhaitons que toutes les démarches effectuées par le conseil de quartier soient ouvertes à tout citoyen qui désire apporter ses remarques et propositions.

Il est vrai que ce n'est pas la solution de facilité mais nous pensons qu'il ne faut pas avoir peur de la démocratie directe. Et puis, la présence de conseillers municipaux permettra de gérer au mieux les assemblées.

Pour terminer quelques questions:

- Les propositions que peut faire un conseil de quartier sont-elles limitées budgétairement à une somme au-delà de laquelle cela ne concerne plus la démocratie de proximité?
- Quel suivi au niveau du Conseil municipal de l'ensemble des travaux des cinq conseils de quartier?
- Un mini referendum de quartier est-il envisageable?
- Quelle place pour l'opposition ?